07 mai 2024

Version

Le présent Code de conduite s'applique à tous les fournisseurs, entreprises, employeurs, usines et soustraitants qui fournissent des produits à Dataflex International B.V. et à ses filiales. Il définit les normes sociales, environnementales et de sécurité que Dataflex attend de chaque entité de sa chaîne d'approvisionnement.

Ce que la production durable signifie pour nous

Chez Dataflex, nous croyons en la création d'accessoires ergonomiques pour les postes de travail informatiques de la manière la plus durable qui soit. Guidés par l'intégrité, la responsabilité et un profond respect pour chaque rencontre, nous nous engageons à laisser une empreinte positive sur chaque aspect de notre parcours. Cet engagement se reflète dans notre certification B Corp et est renforcé par la protection offerte par la norme ISO 14001.

Notre engagement en faveur d'une production durable s'articule autour de trois principes clés :

Tout d'abord, nous donnons la priorité à l'établissement de relations durables avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les différentes parties prenantes. Ces relations sont fondées sur l'intérêt mutuel, la stabilité et la confiance, ce qui permet de réduire les coûts et de renforcer la fierté à l'égard de notre travail.

Deuxièmement, nous nous efforçons de minimiser notre impact sur l'environnement, tout en assurant la continuité des activités de notre entreprise.

Enfin, nous valorisons et respectons tous les individus, en donnant la priorité au bienêtre de toutes les personnes impliquées dans la production et l'utilisation de nos produits.

Travailler ensemble pour être plus performant

Nous pensons que l'action collective peut conduire à un véritable changement et assurer un avenir durable pour les générations à venir. C'est pourquoi nous cherchons à collaborer avec nos fournisseurs pour améliorer leurs performances en matière de développement durable.

Nous attendons au minimum de nos fournisseurs qu'ils respectent pleinement les lois applicables et qu'ils adhèrent aux normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) internationalement reconnues. En outre, nous attendons des fournisseurs qu'ils fassent de leur mieux pour mettre en œuvre ces normes auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, et qu'ils améliorent en permanence leurs pratiques ESG.



Les normes

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent, adoptent et mettent en œuvre les normes ESG suivantes, basées sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail et les normes de B Lab:

1. Environnement

- 1.1 Respect de toutes les lois, réglementations et normes applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- 1.2 Protection de la vie et de la santé de vos employés, de vos voisins et du grand public contre les risques inhérents aux processus et aux produits.
- 1.3 Promotion d'un développement, d'une fabrication, d'un transport, d'une utilisation et d'une élimination des produits sûrs et respectueux de l'environnement.
- 1.4 Minimiser l'impact négatif sur la biodiversité, le changement climatique et la pénurie d'eau. Évaluer et prendre les mesures nécessaires pour éviter la dégradation de l'environnement.
- 1.5 Mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) et favoriser l'amélioration continue.
- 1.6 Utilisation efficace des ressources, application de technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement, et réduction des déchets, y compris des émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- 1.7 Encourager la transparence de la chaîne d'approvisionnement, y compris celle de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, afin de favoriser la responsabilité et la collaboration.

2. Social

- 2.1 Soutien à la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et opposition au travail forcé (y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) et au travail des enfants.
- 2.2 Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective, conformément aux lois applicables.
- 2.3 Respect des salaires minimums et des heures de travail conformément à la législation locale et garantie d'un salaire décent en fonction des conditions de vie locales.
- 2.4 Fournir un lieu de travail exempt de harcèlement, d'abus de toute sorte, de traitement dur ou inhumain et de discrimination.
- 2.5 Faciliter le signalement par les employés et les autres parties prenantes de leurs préoccupations ou de pratiques potentiellement illégales sur le lieu de travail.
- 2.6 Mettre en œuvre des politiques ou des procédures visant à garantir un approvisionnement responsable en minerais, afin d'éviter toute contribution aux conflits ou aux violations des droits de l'homme.



3. Gouvernance

- 3.1 Le respect de toutes les lois et réglementations commerciales nationales et internationales applicables, y compris les lois antitrust, les contrôles commerciaux et les régimes de sanctions.
- 3.2 Considérer l'intégrité commerciale comme le fondement des relations commerciales.
- 3.3 Interdiction de tous les types de pots-de-vin, de corruption et de blanchiment d'argent.
- 3.4 Refus de cadeaux à des fonctionnaires privés ou publics visant à influencer les décisions des entreprises ou à les encourager à agir contrairement à leurs obligations.
- 3.5 Respect de la vie privée et des informations confidentielles de tous les employés et partenaires commerciaux, et protection des données et de la propriété intellectuelle contre les abus.

Votre engagement, notre engagement

Il est important pour nous de garantir les principes du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement. Vous pouvez accepter les principes énoncés cidessus ou démontrer votre engagement en respectant votre propre code de conduite et/ou d'autres politiques de l'entreprise si ces principes et objectifs sont plus stricts et ont un impact plus important que les nôtres.

Dataflex se réserve le droit d'effectuer des audits ou des évaluations pour s'assurer de votre conformité et prendra les mesures appropriées concernant notre relation avec vous si nous trouvons des raisons de nous inquiéter. Les audits sont menés pour mettre en évidence les écarts entre les normes décrites dans le présent code de conduite et les pratiques et conditions réelles observées au sein de l'usine.

Si une mauvaise conduite a été identifiée, l'usine aura la possibilité de proposer et d'exécuter une stratégie d'action corrective. Dataflex contrôlera ensuite l'exécution de ce plan et s'assurera que toutes les violations ont été traitées. Dataflex se réserve le droit de mettre fin à toute relation et/ou contrat en raison de votre non-respect des principes internationaux ou de votre incapacité à corriger les violations, ou si vous présentez des schémas de non-respect de ces normes.

Roderik Mos Directeur général

Dataflex International B.V.

